



PROGRAMME
RÉNOVATION



BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS **RÉNOCLIMAT**



RÉNOCLIMAT[™]

2024-2025

Vos coûts de chauffage sont trop élevés?

**Faites évaluer la performance de votre habitation
unifamiliale par des experts pour 25 \$.**

Le programme de subventions Rénoclimat permet d'évaluer la performance énergétique de votre maison. Il vous guide dans vos travaux de rénovation et peut diminuer votre facture d'énergie de 25 %.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme, consultez le renoclimat.ca.

Demande de subvention

Faites évaluer votre maison.

1. Prise de rendez-vous

AVANT de commencer vos travaux de rénovation, téléphonez à l'organisme **RÉNOCLIMAT** au **1 866 266-0008**, afin qu'un évaluateur vous contacte et prenne rendez-vous avec vous. Le délai pour la prise de rendez-vous varie selon la disponibilité de l'évaluateur (de deux jours à deux semaines).

2. Première visite de l'évaluateur Rénoclimat

Recevez la visite de l'évaluateur qui procédera à l'**évaluation énergétique** de votre habitation avant les travaux.

Lors de sa première visite, l'évaluateur Rénoclimat procédera au **test d'infiltrométrie**. Ce test consiste à vérifier l'étanchéité à l'air de la maison, en mesurant la quantité d'air extérieur qui y entre. Les fuites d'air d'une maison peuvent représenter jusqu'à 25 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela permet de bien cibler les travaux de rénovation ou d'isolation à effectuer.

Le coût de l'évaluation est de 150 \$. Si vous réalisez les travaux, **RÉNOCLIMAT** vous remet 100 \$. La Ville de Danville vous remet 50 % des frais restant à déboursier, soit un montant de 25 \$ pour une habitation unifamiliale. Il vous en coûte donc 25 \$ pour votre évaluation énergétique.

Pour tout autre type d'habitation, vous recevrez un montant correspondant à 50 % des frais d'évaluation.

3. Rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat

Après la visite de l'évaluateur Rénoclimat, vous recevrez un rapport incluant la cote ÉnerGuide de votre habitation sous forme de pourcentage d'efficacité énergétique. Le rapport comprend également des recommandations vous suggérant les rénovations qui peuvent améliorer le rendement énergétique de votre habitation et le montant de subvention que vous pourriez recevoir du programme Rénoclimat.

Effectuez les travaux proposés.

4. **Réalisation des travaux**
En suivant les recommandations du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, effectuez les travaux de rénovation que vous désirez.
5. **Deuxième visite : validation des travaux**
Prenez rendez-vous avec un évaluateur Rénoclimat, qui effectuera une deuxième visite afin de valider les travaux effectués. Vous obtiendrez par la suite un **rapport d'évaluation énergétique après travaux** comprenant votre nouvelle cote ÉnerGuide. Pour être admissible à une subvention Rénoclimat, vous devez améliorer votre cote ÉnerGuide d'au moins un point.
6. **Subvention Rénoclimat**
Réception de votre **chèque de subvention Rénoclimat** par la poste.
7. **Bonification de la subvention par la Ville de Danville**
Afin d'encourager les rénovations écoénergétiques, la Ville de Danville bonifie votre subvention Rénoclimat de 25 %, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par habitation*. Remplissez le formulaire « Bonification de la subvention » à la page 3 de ce document.
8. **Envoi du formulaire**
Envoyez votre formulaire « Bonification de la subvention Rénoclimat » complété avec les pièces justificatives demandées par la poste à :

Programme Rénovation
Ville de Danville
150, rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0 ou par courriel à inspecteur@danville.ca ou inspecteur2@danville.ca.

Subvention
Vous recevrez votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours*.
9. **Vous avez des questions sur le programme?**
Communiquez avec les inspectrices en bâtiment et environnement au 819 839-2771, poste 25, ou par courriel à inspecteur@danville.ca ou inspecteur2@danville.ca.

* La demande de bonification de la subvention Rénoclimat doit être complétée et transmise dans les douze mois suivant la réception du chèque de la subvention Rénoclimat. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation de la Ville.

Pour plus d'information sur la bonification du programme de subventions Rénoclimat, consultez le site habitationdurable.com ou téléphonez au 819-839-2771 poste 25.

Subvention additionnelle de la Ville de Danville allant jusqu'à 175 \$ pour l'évaluation thermographique

En plus d'effectuer le test d'infiltrométrie du programme Rénoclimat, la Ville de Danville vous recommande d'effectuer un test de thermographie de votre habitation. Il s'agit d'une photographie infrarouge du bâtiment, qui doit être réalisée **lorsque la température extérieure est inférieure à 0°C**. Ce test vous permettra d'évaluer rapidement et avec plus de précision la perte de chaleur de votre habitation.

À la suite de la visite du conseiller Rénoclimat, vous pourrez prendre rendez-vous avec un consultant certifié en thermographie.

La Ville de Danville remboursera 50 % des frais d'évaluation, jusqu'à concurrence de 175 \$ par propriété. Afin d'obtenir votre remboursement, vous devez fournir la facture de l'évaluation thermographique.

Si l'évaluation thermographique vous intéresse, prenez rendez-vous avec un consultant en thermographie certifié.



Formulaire Bonification de la subvention

À faire parvenir après la réception du chèque de subvention Rénoclimat.



PROGRAMME
RÉNOVATION



BONIFICATION DU PROGRAMME
DE SUBVENTIONS RÉNOCLIMAT

Demandeur

Propriétaire

Prénom

Nom

Propriété

Adresse

Code postal

Adresse postale (si différente)

Téléphone

Rénoclimat

Remboursement des frais d'évaluation (test d'infiltrométrie)

Pour une maison unifamiliale, un montant de 25 \$ sera remboursé par la Ville, soit 50 % des frais d'évaluation déboursés. Pour une habitation multifamiliale, 50% des frais seront remboursés.

_____ \$

Bonification de 25 % de la subvention Rénoclimat

Indiquez le montant de la subvention obtenue par Rénoclimat (sans les frais d'évaluation) :

_____ \$ x 25% = _____ \$

Montant total (max 3000 \$) : _____ \$

Pièces justificatives : Copie du chèque de subvention Rénoclimat Copie de l'évaluation finale de Rénoclimat

Thermographie

Remboursement de 50 % des frais d'évaluation

Indiquez le montant de votre évaluation thermographique

Multipliez par 50 % (pour obtenir le montant total demandé).

_____ \$ x 50% = _____ \$

Montant total (maximum 175 \$) : _____ \$

Pièces justificatives : Copie de la facture de l'évaluation

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la ville de Danville. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Service de l'urbanisme, au 150 rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0. La demande de bonification de la subvention Rénoclimat doit être complétée et transmise dans les douze mois suivant la réception du chèque de la subvention Rénoclimat. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Renovation de la Ville.

Renseignements supplémentaires

Programme Renovation : Ville de Danville, 150, rue Water, Danville, J0A 1A0 Tél.: 819 839-2771, poste.25

Signature du demandeur :

Date :

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fautive, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Ville de Danville pendant une période de trois ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention par la poste à :

Programme Renovation

Ville de Danville, 150, rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0 ou par courriel à inspecteur@danville.ca ou inspecteur2@danville.ca

Section réservée à l'administration

Responsable qui a reçu la demande :

Date de réception de la demande :

État de la demande : Acceptée Refusée